

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 25
votants : 29

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : 10 septembre 2020

Etaient présents :

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Christian BOUTIN, Angélique LAFONTAINE, Jacques MICHEL, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Jean-Marc DROUET, Sylvie LECLERC, Olivier BREMONT, Patrice LEVANT, Audrey VALE DE VIGA, Vincent DROUET, Serge ROBINET, Mathieu SEVERO, Natalie BAER.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absents excusés :

Philippe SOUCHAUD ayant donné pouvoir à Isabelle BARATHON-BAZELLE ; Julien LABADY ayant donné pouvoir à Jacques LEGENDRE
Céline BOISSON ayant donné pouvoir à Christian BOUTIN ; Amélie BOIREAU ayant donné pouvoir à Florence DE DEYN.
M. Jacques LEGENDRE a été élu secrétaire de séance.

PARC EOLIEN à VAY - Avis

La société SAS Parc éolien « Vallée du Moulin »- P& T technologie, dont le siège social est situé Rue du Pré Long 35770 Vern sur Seiche, sollicite l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs, implantés sur la commune de Vay. Ce dossier fait l'objet d'une enquête publique, formalité préalable à la réalisation du projet depuis le 24 août 2020 et jusqu'au 23 septembre 2020 dans la commune précitée.

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique, la commune de Guémené Penfao est amenée à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS Parc éolien « Vallée du Moulin » - P& T technologie.

Cet avis ne peut être pris en compte que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

VU l'article R 181-38 du code de l'environnement,

VU la demande présentée en Préfecture, par la société SAS Parc éolien « Vallée du Moulin »- P& T technologie en vue de la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs, implantés sur la commune de Vay.

CONSIDERANT que ce dossier est soumis à la consultation du public (du 24 août 2020 au 23 septembre inclus) ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet, en tant que commune concernée par le rayon d'affichage de 6 km, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation du public ;

VU le dossier déposé par la société SAS Parc éolien « Vallée du Moulin » - P& T technologie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à 17 voix CONTRE et 12 ABSTENTIONS

EMET un avis défavorable sur ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Guémené-Penfao, le 17 septembre 2020



Le Maire,

Isabelle BARATHON-BAZELLE